

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

RESTAURATION DE LA TOITURE DU CHÂTEAU DE THILLOMBOIS



Situé au centre de la Meuse, le château de Thillombois a été en partie ruiné durant la guerre de Trente Ans (1618-1648).

De la construction d'origine, il subsiste deux tours carrées et une aile. En son extrémité fut ajouté un nouveau corps de logis vers 1825, ensuite embelli. Bien que composite, l'ensemble est homogène et particulièrement élégant. Seuls la chapelle et le parc à l'anglaise de 43 hectares sont protégés au titre des Monuments Historiques.

D'abord locataire, l'association Connaissance de la Meuse - reconnue d'utilité publique - est propriétaire du château depuis 2011 afin d'en garantir l'usage public. Elle y organise de nombreuses activités : expositions, concerts, conférences, spectacles, animations... En outre, elle y accueille des manifestations dont, par

exemple, une biennale équestre avec la participation de la Garde républicaine. Trois emplois ont été pérennisés sur place.

La toiture, côté parc, a des fuites qui occasionnent des dégâts dans les parties inférieures. Des travaux s'avèrent donc nécessaires ; leur montant est de 62 378 € TTC. L'association fait appel à la générosité publique car elle ne pourra pas obtenir plus de 25 % de subventions. Les donateurs seront invités à des manifestations organisées dans le château ou dans le parc.

A titre indicatif, un don de 150 € permettra de changer 10 ardoises sur les 4 000 à remplacer.

N'attendez plus pour inscrire votre nom à cette opération de sauvegarde du patrimoine !



L'Association Connaissance de la Meuse compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien ce projet !



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du château de Thillombois et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - CHÂTEAU DE THILLOMBOIS »

Mon don est de euros
et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le Revenu **OU** sur la Fortune Immobilière **OU** sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par mail *, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don** et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % du don** et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don pour ce projet ?

PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !

◆ **Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé :**
www.fondation-patrimoine.org/14080

◆ **Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !**



PAR COURRIER :

◆ **Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Château de Thillombois » (voir coordonnées au verso)**

Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Délégation Régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



**Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement**

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



**LA FONDATION DU PATRIMOINE
en quelques mots...**

FONDATION

DU PATRIMOINE

Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03 83 46 86 35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site web : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photos © Connaissance de la Meuse /
Marc Gandner/ Jean-Luc Kaluzko

FONDATION

DU PATRIMOINE

CONNAISSANCE
DE LA **MEUSE** 
CdM

APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



Ne pas jeter sur la voie publique

**RESTAURATION DE LA PARTIE CENTRALE
DE LA TOITURE**

CHÂTEAU DE THILLOMBOIS

Faites un don en ligne :
www.fondation-patrimoine.org/14080